

Procès-verbal du conseil d'école du mardi 17 novembre 2009 de 18h00 à 20h30

Membres présents : Madame Dorléans (MS-GS) directrice d'école.
Mesdames Inizan (TPS, PS, MS), Perrot(CP), Gibon (CM1-CM2), Gilbert (CM2) professeur des écoles.
Messieurs Houard (CE1) et Powolny (CE2)
Mesdames Vinuesa, Duloy, Bertrand, Rambaud, Decaen, Lassère, Marchall-Nicolas et
Messieurs Leroy et Mette représentants des parents d'élèves
Monsieur Gobert maire adjoint chargé des affaires scolaires
Monsieur Auvray, conseiller membre de la commission école

Membres excusés : M. LEVY de la DDEN ainsi que Mme CADIC, enseignante en CE2.

1- Effectifs

A la rentrée septembre 2009 : 176 enfants dont

- 2 en TPS (nés en 2007)
- 18 en PS
- 18 en MS (11 avec Mme Inizan + 7 avec Mme Dorléans)
- 22 en GS
- 21 CP (+1 après Noël)
- 20 CE1
- 27 CE2
- 23 CM1 (+1 après Noël) et 2 CM2
- 24 CM2

L'inspection nous demande les prévisions d'effectifs pour la prochaine rentrée, en fonction des enfants déclarés à la mairie de Cambes en Plaine et Villons les buissons, nous espérons avoir une classe de 20 PS.
Nos prévisions pour la prochaine rentrée seraient de 172 enfants.

Des parents remarquent les effectifs élevés en maternelle (60 enfants pour deux classes). La structure de notre école actuelle, 2 classes de maternelle et 5 classes en élémentaire, nous conduit à cet effectif lourd. Si nous ne voulons pas de fermeture en élémentaire il faut forcément au moins 60 enfants chaque année en maternelle.

La composition des classes se décide en conseil des maîtres en juin voir début septembre en fonction des inscriptions pendant les vacances. C'était un choix pédagogique de l'ensemble des enseignants de ne pas faire une GS-CP. Chaque année cette décision sera prise par l'ensemble des enseignants en fonction du nombre d'inscrits.

2- Le règlement intérieur de l'école a été adopté à l'unanimité. Il sera fourni à chaque famille qui devra le signer et affiché dans l'école.

Les CP vont en récréation l'après-midi en maternelle, cela permet d'avoir moins d'enfants dans la cour de l'élémentaire.

L'aide personnalisée semble bien acceptée par les enfants. Les parents sont prévenus, ce n'est pas obligatoire.

3- Vote du montant de la coopérative

Bilan de la coopérative de l'école élémentaire de l'année passée

1 – achats matériels divers (Noël, fête des mères, des pères etc.) :	207.51 €
2 – sorties – spectacles :	
ferme Escures (CP-CE1)	273 €
Mémorial et musée (CM1-CM2) :	500 €
Spectacle compagnie Mandarine :	400 €
3 – transports divers :	525.65 €
4 – achats de livres :	44.16 €
5 – photographe :	1177.20 €
6 – subventions APE (spectacle compagnie Mandarine) :	300 €
7 – Cotisations des familles :	1863 €

SOLDE AU 31.08.2009 : 2893.24 €

Les écoles ayant fusionné, les coopératives scolaires aussi. Le solde de l'ensemble est de 4651.04

L'ensemble des membres du conseil d'école décide que le montant de la coopérative est fixée à **18 euros par enfant**, il n'y a pas de tarif dégressif en fonction du nombre d'enfants.

3- Activités prévues et en cours

Vu le changement de l'équipe enseignante en élémentaire et la fusion des deux écoles, le projet d'école qui se termine cette année n'est plus d'actualité car basé essentiellement en maternelle sur les décroissements au sein de la maternelle mais aussi pour la liaison GS-CP.

Avenant au projet d'école

- 1- Les CM2 font des jeux d'opposition avec le professeur de judo de Cambes en Plaine. Le projet pour les GS a été refusé par l'inspection.
- 2- Jeu de raquettes : chaque classe du CP au CM1 aura 10 séances
 - 1 classe est financée par la coopérative scolaire
 - 2 classes sont financées par la municipalité
 - 1 classe sera financée par l'APE
- 3- Proposition de classe découverte pour deux classes

classe de mer dans la manche du mercredi 7 avril au vendredi 9 avril 2010

Du 7 au 9 avril : total de 6645 € pour 50 enfants soit 133 € par enfant hébergement, repas, animateurs, écologie de la rivière, cerf-volant... centre spécialisé, adapté.

Travail sur l'eau et l'air

Après discussion, sachant que l'on ne peut pas demander plus de 33% aux familles, il a été décidé que :

Demande de subvention :

- à la municipalité : 15 € par enfant
- le conseil général donnera 23 € par enfant
- les parents donneront 45 € par enfant maximum. (voir avec les Comités d'entreprise pour des aides éventuelles)

Il reste 50 euros par enfant à financer plus le transport. Des renseignements seront pris pour des tarifs par la SNCF.

La vente de chocolats a bien marché.

Discussion autour d'un projet d'organiser un repas pour financer cette sortie.

Marché de Noël

Cette année pour la première fois la municipalité organise un marché de Noël le samedi 12 décembre à partir de 14h00. Les enseignants ont accepté de faire des objets avec les enfants qui seront vendus au bénéfice de la coopérative scolaire lors de ce marché.

Si la salle du Dojo est assez grande pour tous nous accueillir, les enfants chanteront le vendredi 11 décembre à 16h30.

4- Début des cours d'anglais

L'anglais a commencé pour les classes de CE2, CM1 et CM2 après les vacances de la Toussaint. Mais l'intervenante ne convient pas aux enseignants. Il y aura une autre intervenante dès le vendredi 27 novembre.

Pour les CE1, la municipalité, avec beaucoup de difficultés, a trouvé un intervenant ayant un master d'anglais et se destinant à devenir professeur d'anglais. Il viendra les jeudis pendant une heure.

5- Mise en place de l'aide personnalisée

- GS : le mardi et vendredi de 12h45 à 13h30
- du CP au CM1 : le mardi et jeudi de 16h30 à 17h30
- CM2 : le lundi et mardi de 16h30 à 17h30

Les parents sont prévenus de la compétence travaillée et du nombre de séances. Ils peuvent refuser. En élémentaire quand le soutien est proposé c'est obligatoirement les deux jours, les enseignants prévoient une programmation sur deux séquences.

En GS, c'est le mardi ou le vendredi.

Il s'agit d'une aide ponctuelle. Nous veillerons à ce que ce ne soient pas toujours les mêmes enfants.

Les parents peuvent bien sûr prendre rendez-vous avec les enseignants s'ils perçoivent que l'aide personnalisée est mal perçue par leur enfant.

6- Organisation de la cantine

Sodexo n'est plus le fournisseur de la cantine. C'est désormais une entreprise de la Manche (Avranches) qui apportera les repas.

Cette entreprise utilise des produits frais cela impose des changements dans l'inscription pour vos enfants.

Il faudra les inscrire **tous les vendredis matins pour la semaine suivante.**

Les menus seront affichés au panneau d'affichage de l'élémentaire et aux portes des classes de la maternelle.

En cas d'absence le vendredi les parents peuvent téléphoner à la cantine au 02 31 95 77 25

Pour toute absence imprévue pour cause de maladie, le repas sera déduit.

Le menu sera éventuellement mis à disposition sur le site internet de la mairie : <http://www.cambesenplaine.com>

Les enfants de maternelle mangent à 12h00. Ceux de l'élémentaire à 12h35, ils restent environ une heure à table.

En moyenne 80 enfants de l'élémentaire mangent à la cantine. Une réflexion est en cours pour changer l'organisation afin de diminuer le nombre d'enfants, le bruit, l'attente.

Les CP mangeraient en même temps que les maternelles.

Le tarif ne devrait pas augmenter pour l'instant. Il pourrait même baisser par la suite.

Depuis octobre, une EVS (Madame Pageot Crucia), emploi vie scolaire, qui travaille avec les enseignants aide à la surveillance de la cantine de 12h40 à 13h30.

7- Questions diverses

- Les enseignants n'ont pas le brevet de secourisme. Par contre le personnel communal reçoit chaque année une formation par la croix rouge pour compléter leur brevet.
- Il n'y a pas de défibrillateur sur Cambes en Plaine, non pas à cause du coût de l'achat mais du coût de l'entretien car étant en libre accès, il serait dégradé. De plus, les pompiers peuvent arriver en cinq minutes si besoin.

- La municipalité propose :
Semaine du développement durable de l'agglomération Caen la mer : proposition pour le mois d'avril, une exposition pour le tri, l'eau etc. : les enseignants acceptent de participer à ce projet qui semble très intéressant
- Point sur l'étude surveillée :
2008-2009 : 40 élèves au 1^{er} trimestre, 27 au 2^e et un peu moins au 3^e...
2009-2010 : seulement 22 enfants inscrits... une enquête est en cours.
- Autres : Un tableau est commandé pour la classe de CM2.
Le chalet de l'élémentaire va être démonté, le matériel sera rangé dans le gymnase. Celui de la maternelle sera changé. Il sert à ranger les vélos.
Des rideaux ou stores seront commandés pour la classe de CM1 et CE2, les enfants ne voient pas bien les textes au tableau, ça brille !!
Les rideaux de la cantine et du dortoir ont été changés.
- Des parents s'inquiètent que les enfants de maternelle regardent la télévision sur le temps de midi. Mais c'est seulement lorsqu'il pleut et maximum pendant vingt minutes avant que les PS ne soient couchés (en moyenne il y a 38 enfants les locaux ne sont pas adaptés pour occuper autant d'enfants.). De 13h00 à 13h30, des activités et jeux sont proposés.

La date du prochain conseil d'école est fixée au jeudi 11 février 2010 à 18h00.

Rappel de l'adresse de l'école : ce0140451p@ac-caen.fr

Signature d'un représentant des parents d'élèves

La directrice